



*Direction générale adjointe  
aménagement cadre de vie*

*Direction : DAEEL*

## BREIZH BOCAGE 2

### STRATEGIE TERRITORIALE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Stratégie d'animation en faveur du dispositif Breizh bocage

La stratégie départementale en faveur du bocage s'appuie sur :

#### **1 - Une caractérisation du bocage du territoire, permettant de dégager les principaux enjeux de sa reconstitution et de sa préservation**

##### **La connaissance des caractéristiques du bocage et des dynamiques d'évolution**

L'étude menée par le Conseil départemental en 1999 (les bocages du Finistère) a permis d'aboutir à un diagnostic général des bocages du Finistère mais également des relations qu'entretiennent les agriculteurs avec leur bocage, selon le type d'exploitation.

Il en ressort pour le Finistère la définition de 16 unités bocagères (cf carte des unités bocagères) qui sont la résultante de la prise en compte de trois facteurs :

- la taille du maillage bocager ;
- la typologie des haies et des talus ;
- des données paysagères.

Ces unités bocagères peuvent être regroupées en trois grandes familles selon l'évolution qu'elles ont subi depuis un demi siècle : Il y a les zones peu transformées car sujettes à une certaine déprise agricole. A l'inverse il y a les zones fortement transformées car elles font l'objet d'une agriculture intensive. Elles ont généralement fait l'objet de remembrements dans les années 60. La troisième catégorie correspond aux zones intermédiaires : bien qu'elles n'aient pas fait l'objet de remembrements elles sont remaniées lors d'échanges amiables.

#### **2 - La définition d'une ambition pour la reconstitution et la préservation du bocage sur le territoire**

##### **A – Animation départementale**

Les efforts de reconstitution, de préservation et de valorisation du bocage démarrés au début des années 90 à travers un programme départemental puis relayés par le dispositif régional Breizh bocage à partir de 2007 ont pu se déployer dans pratiquement tout le Finistère grâce à la mise en place dès 2010 d'une animation en amont au sein du Conseil départemental.

La mise en œuvre du programme Breizh bocage 2007-2013 a été très lente les 3 premières années particulièrement dans le Finistère. En effet le nombre de territoires et de porteurs de projets était encore très faible fin 2009 (cf cartes montrant l'évolution des territoires engagés entre le 1<sup>er</sup> août 2010 et le 31 décembre 2014). Comme le Finistère n'était pas un cas isolé dans la sous-consommation de crédits consacrés à Breizh bocage les co-financeurs du dispositif ont décidé de dynamiser le programme en faisant appel à la mesure 3213-D2 « animation : patrimoine naturel » du Document régional de développement rural. Bénéficiant du FEADER à hauteur de 50 % et du soutien de la Région, le Conseil départemental a décidé de créer un poste de technicien animateur Breizh bocage.

Les objectifs et les attendus de cette animation départementale ont été rédigés sous la forme d'une fiche de poste dont le détail est décrit en annexe de cette note (cf fiche de poste

technicien bocage zone humide). La mission principale est de renforcer l'animation départementale destinée à mettre en œuvre efficacement le dispositif Breizh bocage sur le Finistère tout en recherchant une coordination départementale. Elle se présente sous 4 aspects :

- Animation auprès des porteurs de projets en cours ;
- Animation auprès de tous les porteurs de projets potentiels (structures collectives, bassins versants, structures intercommunales) non encore engagés dans Breizh bocage ;
- Communication et évaluer l'outil ;
- Suivi administratif et financier du dispositif Breizh bocage.

Depuis 2014 le Conseil départemental a décidé l'optimisation des missions de cette animation et l'extension du poste à la thématique des zones humides. C'est pour répondre à un souci d'économie d'échelle et assurer davantage de cohérence entre différentes politiques menées souvent par les mêmes partenaires autour de la gestion durable de l'eau.

## **B - Breizh bocage 2**

Ce nouveau dispositif a été institué pour conforter et étendre toutes les actions de reconquête du bocage initiées avec Breizh bocage 1. Il est inscrit dans le Plan de développement rural de Bretagne 2014-2020 éligible au FEADER. A la différence du Breizh bocage 1 la contrepartie de financement ne permet qu'un seul co-financeur des aides européennes. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne priorisant des interventions sur l'amélioration de la qualité des masses d'eau dégradées, la Région ou le Département pourront intervenir alternativement sur les autres territoires.

La politique de soutien du Conseil départemental est d'accorder des financements aux porteurs de projets engagés sur des objectifs liés à la gestion quantitative de l'eau, aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue.

## **3 - L'émergence d'une dynamique locale portée par les acteurs du territoire Création d'un comité de pilotage local**

Le Conseil départemental du Finistère n'a pas de comité de pilotage spécifique Breizh bocage mais il dispose d'une Commission territoire environnement qui se réunit une semaine avant chaque Commission permanente ou séance plénière.

Composée de 13 conseillers départementaux elle représente l'instance décisionnelle pour le Département qui examine tous les dossiers traitant de la politique territoriale, des transports, des routes, du numérique, du logement de l'énergie, de l'eau des déchets et des espaces naturels sensibles. C'est une instance de débat au travers les séances où sont présentés, entre autre, les nouveaux dispositifs, leurs ajustements techniques ou financiers, toutes les demandes de subvention.

## **4 - Prise en compte des pratiques existantes et partage des démarches novatrices**

Placé au cœur de cette animation il y a la mise à profit des expériences, des méthodologies existantes dans le département et ailleurs qui participent à la réussite des opérations bocagères. En plus des expériences qui concernent directement les techniques de plantations, les constructions de talus bocagers, il y a la création d'une synergie autour de la question de la gestion durable du bocage afin d'encourager la valorisation du bocage. Par ailleurs le Conseil départemental encourage les communes à protéger leur bocage dans les documents d'urbanisme lorsqu'il est consulté pour avis comme personne publique associée.